

BLESSAC ■ Sept jeunes de la commune rafraîchissent le village en échange de 15 € par matinée de travail

Un bon coup de neuf pour quelques euros

La commune de Blessac s'est inspirée de l'exemple de Champagnat : elle rémunère sept jeunes mineurs pour repeindre ou nettoyer le village.

Pauline Faure
pfaure@lejournal.com

Au soleil, en casquettes, shorts et baskets, trois jeunes filles repeignent le monument aux Morts de Blessac à côté de la mairie. De l'autre côté, deux élus dont l'adjointe Dominique Labourier et deux jeunes repeignent le préau et le portail de l'école. Mais d'où vient cette idée de confier des chantiers d'intérêt public à des mineurs en échange de quelques euros sonnants et trébuchants ? Elle vient de Champagnat, où elle a été expérimentée l'an dernier (*lire ci-dessous*). Et elle a séduit un élu municipal de Blessac.

Sept jeunes obligatoirement mineurs

Juliette, 17 ans, nettoie les barrières du monument aux Morts avant de les repeindre. « J'ai débuté la semaine dernière, m'explique-t-elle. Je travaille tous les matins de 9 heures à midi sauf le week-end bien sûr ! ». La seconde jeune fille, elle aussi en plein travail, préfère mettre sa casquette et ses lunettes de soleil pour se protéger du soleil mais aussi « pour passer incognito sur les photos », s'amuse-t-elle.

Du côté de l'école Dominique peint avec deux jeunes garçons et Serge Durand, lui aussi élu municipal. Une pause d'une demi-heure est accordée dans la matinée. Le temps de regarder son téléphone – interdit durant le travail – et de boire un coup sous cette chaleur. Un peu d'ombre pour poser des questions suffit pour en savoir un peu plus.

Les jeunes sont sept à participer à cette action. Ils ont entre 16 et 18 ans et sont rémunérés 15 € la matinée. L'argent vient de la mairie et un contrat a été signé avec la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des



CHANTIERS. Les jeunes mineurs, comme Juliette, redonnent un coup de jeune au monument aux Morts. PHOTO : ANTOINETTE RAMAT

soient assurés en cas de problèmes. « Proposer ça aux jeunes est bien car, à cet âge, c'est dur de trouver un travail. Là, une autorisation parentale suffit, la démarche est légale », me déclare Dominique Labourier. La ré-

munération est de 15 € maximum sinon des cotisations seront demandées, les jeunes n'ont pas le droit aux escabeaux et aux objets coupants et sont encadrés par des élus et quatre bénévoles de la commune.

Leurs tâches : repeindre l'école, le monument aux Morts, rebaliser les sentiers de randonnée, tester les zones blanches de la commune pour vérifier les trois opérateurs, et nettoyer le lavoir de Laborne qui en a bien

besoin. Tout cela, en trois semaines.

Juliette ne sait pas encore ce qu'elle va faire de son argent. Lorsqu'elle aura achevé son travail au sein de la commune, elle aura récolté 270 €. ■

Champagnat reconduit l'opération « argent de poche »

Début juillet, la municipalité a reconduit l'opération « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans vivant dans la commune.

Cette année, trois jeunes (Gladys, Justine et Louis) œuvrent du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures, pendant quatre semaines. Leur souhait est de prolonger leur expérience.

Ils ont déjà donné un coup de neuf à la bascule : nettoyage haute pression, peinture des portes et volets, briques et joints. Les portes de l'église ainsi que la grille de la crèche viennent d'être renouvelées.

Ils ont également apporté leur contribution en mettant en place la signalétique de l'arboretum du Lys. Ces travaux, encadrés par des bénévoles de la commune, se déroulent dans la

